

DELIBERATION N° 135/78 : OUVERTURE DE CLASSES ECOLE PRIMAIRE PIERRE LOTI

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du 8 Septembre 1978 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par laquelle il l'informe de la création de trois postes à l'école primaire Pierre LOTI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création de trois postes d'enseignants à l'école primaire P. LOTI, dont un pour régularisation de l'ouverture de la 7ème classe est acceptée pour l'année scolaire 1978-1979.
- le nombre total de classes dans cette école est donc porté à dix.
- la fourniture du mobilier et du matériel pédagogique et éducatif nécessaires est mise à la disposition du Directeur de ladite école.